

## LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE.

Son Excellence Monsieur le Président de la Délégation allemande,

Versailles.

Paris, le 27 juin 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Convention d'armistice prescrit le maintien du blocus tant que cette Convention elle-même reste en vigueur, c'est-à-dire jusqu'à l'échange des ratifications.

Les Gouvernements alliés et associés se déclarent prêts à lever le blocus dès qu'ils auront été avisés officiellement de la ratification régulière et complète du Traité de paix par la République allemande.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Signé : G. CLEMENCEAU.

---